

## AG AUTO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622.44€  
Siège Social : 88, Rue de Paris  
95500 Gonesse  
RCS PONTOISE B437667033

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 31 JUILLET 2025

L'An deux mille Vingt CINQ le TRENTE UN JUILLET à ONZE heures, les associés se sont réunis à la demande du gérant en assemblée générale extraordinaire conformément à la loi et aux statuts.

#### Sont présents ou représentés :

- Monsieur SEMINOR GABRIEL  
Titulaire .....50 Parts
- Monsieur SEMINOR Claude Gaston  
Titulaire .....50 Parts

Soit 100 parts de 76.2244€ composant le capital social.

L'assemblée est présidée par **Monsieur SEMINOR GABRIEL** gérant et associé qui constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble 100 parts composant le capital social et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur **Mr SEMINOR GABRIEL** rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- constatation de la reconstitution des capitaux propres
- Modification relative aux statuts (aucune)
- Pouvoir à donner

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la Gérance.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

SG

Cette discussion terminée, le Président déclare la séance ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance ayant approuvé l'inventaire, et les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, arrêté le 31 Décembre 2024 par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2025 et régulièrement déposés au greffe du Tribunal de Pontoise par dépôt du 29 Juillet 2025 constate que :

***Les capitaux propres sont devenus supérieurs à plus de la moitié des capitaux propres***

***Qu'il convient de procéder à une inscription modificative au Registre de commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la société Et à compter du 31 JUILLET 2025***

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale au regard de la résolution précédente les capitaux ayant été constitués par réalisation des bénéfices mis en réserves ; les capitaux propres ont pu être réalisés sans modification du capital social

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour procéder à des formalités de régularisation et de publicité

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par la gérante et les associés.

Le gérant et représentant légal  
**Mr SEMINOR GABRIEL**

*certifié conforme*